

Comment nous aider ?

En faisant un don :

Petites soeurs des pauvres - BRUXELLES
BANQUE DE LA POSTE
IBAN BE 79-0000-3547-6233
BIC BPOTBEB1

Attention depuis le 1 janvier 2011, les dons que vous nous faites ne peuvent plus jouir de **l'immunité fiscale**. Nos maisons étant des MR ou MRS, nous sommes dans l'obligation légale d'avoir un prix de journée, or du coté fiscal, si nous avons un prix de journée, nous ne pouvons pas vous délivrer des attestations fiscales !

Par legs :

Nos maisons, formant une A.S.B.L. peuvent recevoir des legs.

*ASBL Petites Soeurs des Pauvres
266 rue Haute
1000 BRUXELLES*

Nous vous disons notre profonde gratitude pour votre geste et prions pour vous.

Nos besoins sont grands dans chaque maison :

Les pensions des résidents et l'aide apportée par l'INAMI couvrent 64% des dépenses
Il reste 36 % à couvrir par les legs et la quête !!!

Des travaux importants pour Bruxelles sont en cours :

- Changement de mode énergétique avec changement de chaudières :

**SURFACE À CHAUFFER +/- 17000 M2 ...
PLUS DE 600 RADIATEURS,**

Budget des travaux : estimé à 230.000€

- Mise aux normes du nombre d'appel malade :

Budget : + de 30.000€

SANS VOTRE AIDE,
QUE FERIONS-NOUS ?

Merci